



St-Cergue, le 10 mai 2012

PREAVIS MUNICIPAL No 19/2012

Concernant une demande de prolongation de prêt de CHF 100'000.-- sur une année pour la Sté Télé-Dôle SA, au taux de 2%

Délégué municipal : Thierry Magnenat - Syndic

Au Conseil Communal de Saint-Cergue

Madame la Présidente,

Mesdames et Messieurs les Conseillers,

But

Le but du préavis est de prolonger le prêt accordé à Télé-Dôle SA (préavis no 04/2011) pour une durée d'une année au taux de 2%.

Exposé des motifs

La saison d'hiver 2011-2012 fut bonne en général, et grâce à d'excellentes conditions d'enneigement les installations ont pu être ouvertes pendant 100 jours. Cependant, TéléDôle a pu constater que la fréquentation est tributaire des conditions climatiques et le froid glacial pendant les vacances de février ont considérablement freiné les skieurs. Cette situation se retrouve dans les sociétés d'exploitations voisines, les Crozets et le domaine français des Jouvencelles. De plus la conjoncture n'est pas globalement favorable.

Dès la fin de la saison 2010-2011 des mesures ont été identifiées, notamment une amélioration de la visibilité avec un nouveau site Web dynamique, une meilleure communication promotionnelle, la reprise du projet d'aménagement des pistes, la promotion dans les écoles, etc...De plus, afin d'assurer une viabilité de TéléDôle à long terme, le Conseil régional devrait reprendre à sa charge l'aménagement des pistes ainsi que le remboursement du prêt LDR.

L'application de ces mesures va prendre du temps et afin d'avoir les liquidités nécessaires au bon fonctionnement de la Société Télé-Dôle, la Municipalité vous demande de bien vouloir prolonger le prêt de CHF 100'000.-- pour une année supplémentaire.

Conclusions

Au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur de vous prier, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil Communal de Saint-Cergue,

Vu le préavis de la Municipalité

Oùï le rapport de la commission chargée d'examiner cet objet,

Attendu que ce dernier a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- **D'autoriser la Municipalité à prolonger le prêt de Fr. 100'000.-- accordé à Télé-Dôle sur une durée d'une année, au taux de 2%.**

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 14 mai 2012

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

Le Secrétaire

T. Magnenat

F. Vol